



Programme de formation



**Permis
AM Cyclo**

**Durée : 8h
minimum**

Objectifs

Etre capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50cm³ en toute sécurité, en respectant les autres usagers et l'environnement.

Déroulé

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 min)

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- Permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement
- Faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs)

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (minimum 1h)

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles
- La connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3 : Apports théoriques : Code de la Route (30 min)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle
- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction
- Franchissement d'intersections et régime de priorité

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation (minimum 3h de conduite effective par élève)

- Démarrer le véhicule qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le véhicule qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...)
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (minimum 1h) / en présence d'un représentant légal pour l'élève mineur

- Informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents/ représentants légaux des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire
- Informer le ou les parents / représentants légaux de l'élève mineur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore)
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

Programme de formation



**Permis
AM Cyclo**

Public visé et Prérequis

- Être âgé d'au moins 14 ans
- Maîtriser la langue française (à l'oral et à l'écrit)
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 ou ASR
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie)
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contactez nous pour en discuter

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel

Encadrement

- Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière diplômé(e), de la mention "deux-roues" et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

Méthodes et Moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Cyclomoteurs homologués
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route
 - un blouson ou d'une veste manches longues
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste

Evaluation de la formation et Conditions de réussite

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Évaluations théoriques et pratiques en continu

Sanction

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie "AM" du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis

Programme de formation valable dans les auto- écoles CER Conduit'En Route

Nos Agences



CONDUIT'EN ROUTE
CHALON | GERGY | TOURNUS | CLUNY | ST GERMAIN | CUISERY

CER Chalon

41, Place de Beaune
71 100 CHALON-SUR-SAÔNE
Agrément E 22 071 000 90

CER Gergy

10, Place Mugnier
71 590 GERGY
Agrément E 18 071 000 70

CER Tournus

21, Place de l'Hôtel de Ville
71 700 TOURNUS
Agrément E 21 071 000 40

CER Cluny

45, Rue Prud'Hon
71 250 CLUNY
Agrément E 22 071 000 40

CER Saint-Germain

11, Place du Marché
71 370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN
Agrément E 23 071 000 20

CER Cuisery

41, Rue petite Vigne des Louis
71 290 CUISERY
Agrément E 24 071 000 40